



La Journée Porte Voix à Poitiers le 1^{ier} déc. 2009, réinvestit les résultats.

« Une société civile qui pense, s'organise et produit ensemble » présente son bilan et invite au débat.

La démarche s'achève le 1^{er} décembre 2009, là où elle a commencé son itinéraire deux ans plus tôt, en Région Poitou-Charentes. Inscrite dans une dimension européenne et internationale par la place qu'elle a occupée dans le cadre du Forum'09, son audience s'est élargie. Des représentants d'institutions nationales et européennes, théoriciens, responsables sociaux et politiques et communicateurs ont répondu à leur invitation. Le fil conducteur du débat est le suivant : « Faire pacte c'est tout à la fois renouveler le contrat social d'après-guerre et renégocier avec les pouvoirs publics en fonction de nos engagements. Nous sommes héritiers pour une part, mais aussi inventeurs et promoteurs de nouvelles formes d'organisations des solidarités dans les territoires. Celles-ci ont fait leurs preuves et apportent déjà des réponses à la crise, dans l'économie réelle ». Le bilan est présenté par Alain Laurent pour l'Atelier 7 et par Eric Lavillunière, chargée de direction à l'INEES pour l'organisation européenne de l'évènement. Ensuite, les intervenants expriment, en fonction de leurs propres logiques d'action, quelles sont les conditions auxquelles l'organisation des solidarités territoriales contribue à leurs missions et quelle place serait celle de la société civile.

Des responsables d'institutions s'expriment. / Questions soulevées

François Macaire, conseiller régional, vice-président en charge des affaires économiques, situe clairement sa mission dans le contexte de la finitude des ressources et fonde l'avenir sur le « **potentiel d'une économie territoriale ouverte. Les solidarités territoriales redeviennent pertinentes** articulées avec une capacité technologique de compétitivité exportable. Il faut s'organiser pour s'affranchir des grands groupes capitalistes. La Région a un rôle à jouer. Le dialogue social territorial, c'est le contrat avec tous les acteurs. Il est indispensable ».

*Quel modèle de compétitivité dans la durée ?
Comment fonder le contrat de confiance avec les acteurs du territoire ?
Comment n'oublier personne, pour que chacun apporte sa contribution au développement territorial ?*

M. Bourg Broc représente le Comité des Régions Européennes. Il est aussi le président de l'association des villes moyennes en France et élu local. Il affirme que pour « aller au-delà de l'étape de la réunification de l'Europe et du grand marché, il faut aller vers une union des peuples. Sans la perspective d'une tâche collective, un peuple périt », dit-il en citant un des pères de l'Europe. « Dans un nouveau deal écologique, démographique et démocratique, vers de nouvelles solidarités, nous vivons **le paradoxe d'une globalisation inévitable et d'un local qui reprend de l'importance** ». Le nouveau traité de Lisbonne est une opportunité car **la cohésion territoriale est l'un des objectifs** du

projet européen. Les travaux du groupe de réflexion du Comité des régions sur l'avenir de l'UE sont appuyés par la Commission « Barroso II ». À cela s'ajoute l'engagement personnel du président Van den Brande pour une gouvernance territoriale multiniveaux qui ait des effets positifs sur la vie quotidienne des citoyens de l'Europe. « **Le multiniveaux est avant tout une méthode : le partenariat, des plans d'action concertés, la contractualisation** », dit-il.

Oui, mais comment abandonner le carcan pyramidal pour concrétiser l'Europe des citoyens ? Comment coordonner les niveaux de pouvoir, quand sur le multiniveaux, la France et l'Europe sont aux antipodes ?

Jean-Louis Walter représente la section Travail du Conseil économique, social et environnemental. Il est l'auteur d'un avis, voté par le CESE, sur le dialogue social territorial de juillet 2009. En matière d'action publique, il déplore **l'absence d'évaluation d'un dispositif à l'autre**. « La négociation et le territoire reste une question tabou ». **La société civile est en grand débat au CESE**. « Oui, trop d'instances de débat tuent le débat, mais dès que la question se pose desquelles supprimer, le dialogue se referme. Qui représente qui ? Les employeurs de l'économie sociale, les TPE, les PME sont une réalité, mais sont très peu représentés et pourtant, ils auraient beaucoup à dire ».

*Comment espérer améliorer une situation si l'on n'évalue pas les résultats obtenus par les précédents dispositifs ?
Comment le « dialogue social » peut-il être efficace s'il n'invite pas les acteurs qui représentent la réalité ?
Comment les acteurs qui représentent la réalité peuvent-ils devenir acteur collectif, car sans acteur collectif constitué pour la promouvoir, aucune norme de droit commun ne peut pas fonctionner ?*

Pierre Calame dirige la Fondation pour le progrès de l'homme. Il est aussi théoricien et auteur d'un « Essai sur l'oeconomie », paru en 2009 aux Editions CLM. Il rappelle que le projet européen d'une subsidiarité active, en 2001, a été torpillé par l'Allemagne et la France. « Dans la réforme territoriale actuelle, le comité Balladur reconduit les mêmes errements que Gaston Deferre. On reste avec **une approche féodale du pouvoir, à droite comme à gauche** : celle des blocs de compétences. Envers et contre la réalité, car aucun problème ne peut être résolu à une seule échelle ».

L'économie s'est affranchie des sciences sociales. Elle échappe à la démocratie. « Il faut **différencier dans la légitimité la conscience d'être bien gouverné et la légalité**. De ce point de vue, nos pouvoirs économiques ne sont pas légitimes ». Il faut construire ou reconstruire des règles de droit internationales, pour réguler les questions et les pratiques des acteurs de dimension internationale. Comment réussir des ruptures dans les systèmes de pensée ? Il faut de 15 à 20 ans pour que les évidences s'imposent ; et une théorie de même force, en face d'une doctrine dominante.

L'art d'inventer des agencements institutionnels est une question éternelle, mais elle se renouvelle avec les cultures, les époques et les techniques à disposition. Les principes toutefois sont communs et répondent à la question de leur adéquation à la réalité. Il existe 4 catégories de biens et de services. Chacune requiert un mode de gouvernance spécifique. L'économie de la connaissance doit gérer des biens matériels, naturels, humains et immatériels. Or, nous sommes dans l'ignorance de ce que nous consommons. Et la finance détruit les relations : il faut **revenir à la traçabilité des relations pour restaurer la confiance** (que la titrisation a fait perdre avec la possibilité de se retirer à tout moment d'une transaction). La monnaie (type euro) empêche de mesurer le métabolisme d'une économie locale. Les collectivités territoriales sont ainsi réduites à un pouvoir symbolique.

Quelles sont les connaissances nécessaires pour renouveler la compréhension des systèmes de relations territoriaux (vus de l'intérieur et vus dans leurs interrelations avec les territoires voisins, adjacents ou englobants, et avec la biosphère) : mesure des flux, des ressources et de leur régime de gouvernance ; connaissance de ce que l'on partage (valeurs, objectifs, règles pour agir ensemble) ; connaissance des méthodes pour agir ensemble ?

Quelles interfaces et quelles alliances trouver entre la théorie qui produit des visions, des perspectives, des scénarii d'une part et la pratique qui invente les matrices du faisable pour outiller la transformation des systèmes d'autre part ? Entre les deux, les écarts demeurent considérables. Comment évaluer ce qu'on ne connaît pas ?

Vers des propositions, à partir des résultats et des débats.

1. De l'innovation organisationnelle au droit commun : le bât blesse au moment d'instituer.

Prenons l'exemple du dialogue social territorial :

Il a éclo en Région Poitou-Charentes et parcouru une boucle d'innovation complète, entre 1985, les premiers groupements d'employeurs, à plus de 300 aujourd'hui. Des politiques publiques régionales et même nationales s'en sont inspirées pour des accords sociaux. Des outils de promotion ont vu se multiplier les centres de ressources inspirés de Poitiers en France. En 2008, une nouvelle boucle est engagée avec la création d'un centre européen. En Allemagne notamment, aucune loi ne prévoyait l'équivalent du groupement d'employeurs. Il est adopté par les représentants des PME et applicable depuis 2009. Car le dispositif est gagnant gagnant et il est efficace dans la crise actuelle.

Le concept de dialogue social territorial émerge au CESE régional de Poitiers en 2007, avant de devenir l'objet d'un avis national du CESE, rédigé par Jean-Louis Walter qui participe à la rencontre de ce premier décembre. Le travail d'inventaire qu'il a conduit décrit les conditions de réussite¹. Le DST, c'est partir des réalités et installer les relations nécessaires à des réponses adaptées à des questions socioéconomiques inédites, réputées « atypiques », en mettant les différents acteurs concernés autour de la table. À eux tous, ils améliorent leur connaissance respective du territoire et la partagent. Cette situation révèle un constat de carence : « **Une territorialisation sans dialogue social préalable provoque des dysfonctionnements** ». Tout autant que le principe économique classique, car « il est inopportun et inefficace de continuer à distinguer, voire d'opposer, questions économiques et questions sociales » à cette échelle territoriale de petite maille, écrit le rapporteur. **Sur la base d'un tel constat, l'atypique sortirait-il enfin de son statut d'indéfinition pour fabriquer de la norme ? Hélas pas encore.** Jusqu'à aujourd'hui, et malgré des politiques européennes favorables, la décentralisation, la réforme de l'Etat territorial, rien n'a réussi à « infléchir la situation de façon directe et importante ». « **Le dialogue social territorial reste dans le supplétif** ».

Comment sortir par le haut de cette situation institutionnelle qui bloque des avancées possibles, preuves à l'appui ? Le plus novateur du rapport se trouve dans une des conclusions qui pose **la question clé des interrelations nécessaires à la réussite** : « L'élaboration d'un projet territorial obéit à une démarche construite dans le temps et entre les acteurs. L'analyse de ces processus témoigne de

¹ Intérimaires, salariés en arrêt maladie, demandeurs d'emploi, salariés en chômage partiel, insertion des jeunes, accès à l'emploi de populations fragilisées ; solutions innovantes entre entreprises donneuses d'ordre et entreprises sous-traitantes, autant d'exemples qui témoignent de son intérêt pour résoudre des situations difficiles relevant du champ classique du travail et de l'emploi, mais non traitées ou insuffisamment prises en charge. Des thèmes, récurrents suscitent un besoin de dialogue social territorial : GPEC et sécurisation des parcours professionnels, formation professionnelle, emploi, restructurations, mutations et mobilités, aménagement du territoire et transports, conciliation des temps, santé au travail, égalité professionnelle, lutte contre les discriminations, ou encore appui au dialogue social, en particulier dans les TPE/PME, en favorisant la création de crèches interentreprises, de chèques restaurant, d'activités sociales et culturelles, voire de CHSCT interentreprises, etc...

l'intérêt de prendre en compte les quatre étapes principales que sont l'émergence du projet, la mobilisation des acteurs, l'identification d'une structure ou la définition des règles de fonctionnement et le dialogue social à proprement parler, pouvant inclure la négociation. La proposition la plus neuve du rapport consiste à « **encourager un processus méthodologique pour** mieux appréhender les freins et les leviers tout au long de la construction du projet (ainsi que) les facteurs favorisant sa réussite ».

PREMIÈRE PROPOSITION :

Emprunter la voie méthodologique est une perspective concrète et positive pour remplacer des principes de décision obsolètes qui entretiennent des situations défensives et autobloquantes. Explorons-la !

C'est l'une des conclusions majeures des travaux réalisés par les Pactes Locaux : Mieux vaut « partir des acteurs de terrain et de la réalité concrète, des besoins, des aspirations et des ressources humaines d'inventivité plutôt que de partir des institutions, des logiques de pouvoir et des visions fragmentées et orientées » pour...remette l'économie dans le bon sens et à sa juste place.

2. Avec la décentralisation, la société civile est encore peu identifiée.

C'est un autre des constats percutants du rapport du CESE. Un premier travail a été entrepris pour y installer une gouvernance à cinq, loin de répondre à toutes les questions de fond. **Le débat est ouvert et très vif dans cette période où les mandats des représentants actuels sont prorogés d'un an, le temps de peaufiner la réforme générale du CESE.** Elle prévoit l'autosaisine, mais elle peine à définir les conditions d'une participation citoyenne qui ne se prive d'aucune des composantes et forces vives de la société. La poursuite du bien commun n'est pas l'apanage des autorités publiques. Aujourd'hui, le terme de « société civile » désigne de nouveaux acteurs sociaux qui partagent l'intention et la responsabilité de ce bien commun. Ils sont issus de tous les collèges socioprofessionnels, milieux et de multiples sensibilités politiques ou confessionnelles, à tous les niveaux de responsabilité. Ces acteurs de la société civile sont, bien souvent, au service de la cohésion territoriale, du fait de leur attachement aux lieux où ils vivent, qu'ils en soient natifs ou adoptifs. Ils agissent souvent dans une approche territoriale de proximité, reliée à une perspective de transformation sociale, à des distances qui vont du proche au très lointain, sur les thématiques les plus variées. Le « Grenelle de l'environnement » a montré son expertise d'usage et sa capacité à relier l'innovation locale avec la réflexion générale et le plaidoyer. Organisés sous forme d'associations, de plates-formes d'action composites ou de réseaux multifonctionnels, ce sont des promoteurs actifs et résolus d'une société de la connaissance.

DEUXIÈME PROPOSITION :

Inventons la représentativité des nouveaux acteurs sociaux collectifs pour ne pas se priver de leur contribution dans les réponses aux problèmes qui les concernent et prendre ses responsabilités.

3. Comment devenir co-acteur du système ?

À l'échelle des territoires de vie, rendre les évolutions intelligibles, encourager la participation des habitants, c'est possible. Prendre le temps du dialogue, donner suite aux propositions citoyennes, c'est le premier pas pour l'exercice politique de mandats décisionnels clairs et vérifiables. « Les Pays », les « Agendas 21 » locaux et autres territoires de projet témoignent, dans toute l'Europe, de l'efficacité de partenariats ouverts à toutes les composantes d'un territoire sans exclusive. Ces dispositifs encouragent l'initiative, l'ouverture d'esprit. Ils améliorent la qualité des politiques. Encadrées par les

mêmes principes directeurs, ces politiques sont mieux appropriées à la singularité des contextes. L'application dynamique du principe de subsidiarité active génère une gouvernance territoriale plus légitime et mieux acceptée. Sa valeur ajoutée se vérifie par des résultats que chacun peut constater - services améliorés, nouvelles activités, emplois - et par des relations sociales améliorées - qualité des consensus, réseaux sociaux, responsabilisation, créativité.

La taille modeste de la plateforme de travail européenne des Pactes Locaux la plateforme a favorisé son pouvoir de convocation, ainsi que l'appui constant de la FPH. Elle a expérimenté des processus de convergence en se rendant utile et parce qu'elle faisait sens pour chacun. Comme pour les nouveaux acteurs sociaux collectifs, ses caractéristiques sont la qualité de la participation de ses membres, la continuité de l'animation du groupe, le partage de références, une rigueur et un professionnalisme. Elle n'a pas vocation à devenir une structure, mais plutôt à construire des conditions de rapprochements sur un socle de valeurs à traduire le plus largement possible dans les faits. Ces formes sont à préciser après Lux'00, puis à réunir. L'émergence de collectifs d'acteurs vers l'acteur collectif et vers des « territoires acteurs » est engagée. La plateforme de travail européenne des Pactes Locaux s'y trouve associée, forte d'une conviction forgée lors des étapes régionales : pour transformer l'action publique et concilier économie endogène et exogène, mieux vaut partir des réalités et des ressources des territoires que des institutions. Comment ?

- **L'origine** : ce sont souvent des échanges fondés sur la confiance et l'expérience des promoteurs d'expériences territoriales.

- **L'entrée** : partir des réalités permet de comparer et consolider des enseignements intelligibles, sans gommer les singularités, mais, tout au contraire, en les valorisant.

- **La durée** : tous les obstacles ne sont pas abolis par la réussite des cycles d'innovation territoriale, d'une échelle de temps de l'ordre d'une génération.

- **Les échelles** : pour passer du prototype à la petite série, le dialogue entre acteurs et théoriciens est indispensable pour imaginer un avenir désirable et inscrire les avancées dans une prospective et une stratégie de changement systémique.

- **L'acteur collectif** : la mise en commun de « portefeuilles de relations » a permis la combinaison de participations de personnalités de niveaux de responsabilité, de sensibilités, et de centres d'intérêt fort différents : citoyens innovateurs, chercheurs, élus, entrepreneurs, responsables publics. Sans renoncer à leur éthique, leur volonté tenace d'accompagner les mutations les met aujourd'hui en situation de s'accorder pour proposer des voies de progrès.

- **La condition** : pour passer d'un système de compétences séparées à un système de responsabilités partagées et transposer des acquis singuliers dans des modes de faire durables, il faut concrétiser une subsidiarité active, c'est-à-dire une approche qui « autorise » plus qu'elle n'étouffe l'ingéniosité par une logique gestionnaire.

- **Les outils** : ce sont par exemple l'organisation du débat public pour inscrire une question nouvelle dans l'espace public, la négociation, la loi quand elle facilite l'émergence, la généralisation quand elle préserve l'innovation des procédures d'application, des mandats clairs et transparents et, enfin, une expérimentation sociale à des échelles permettant la comparaison et le passage au *mainstreaming*.

TROISIÈME PROPOSITION :

Apprendre à coopérer, c'est assumer sa part des responsabilités dans la transformation des systèmes.